

BILAN DE SANTE A L'ARRIVÉE EN FRANCE D'UN ENFANT ADOPTE A L'ETRANGER

Il est fortement conseillé, après l'arrivée en France de votre enfant, de faire pratiquer systématiquement un bilan de santé approfondi auprès du médecin traitant de votre choix ou, de préférence, d'un **médecin d'une consultation adoption**. En dehors de certaines pathologies qui nécessiteraient un avis spécialisé « urgent », la programmation de cette consultation est à envisager dans le mois qui suit l'arrivée en France.

Vous trouverez la liste des consultations adoption (exCOCA) sur le site de l'AFA : <https://www.agence-adoption.fr/lafa-vous-accompagne/adoption-et-sante/7/>

La liste des examens proposée ci-dessous est indicative et ce bilan devra prendre en compte les données de surveillance épidémiologique de l'OMS spécifiques au pays d'origine de l'enfant. Elle vient compléter les indispensables éléments transmis dans le dossier de l'enfant et/ou recueillis sur place auprès des professionnels de santé qui ont suivi l'enfant avant son adoption.

- **Transmission au médecin consulté des antécédents médicaux personnels et familiaux connus** (se reporter pour le recueil de ces informations, en amont du déplacement dans le pays d'origine de l'enfant ou lors du séjour sur place, au « rapport médical sur l'enfant » ou « guide mémo » disponible sur le site de l'AFA dans la rubrique Adoption et Santé) ;
- **Courbes de poids, taille et périmètre crânien** prenant en compte, si elles existent, les mensurations antérieures ;
- **Examen clinique général** réalisé en fonction des priorités identifiées à l'interrogatoire et de l'âge de l'enfant ;
- **Vérification de l'état dentaire** ;
- **Dépistages de troubles auditif et visuel** ;
- **Evaluation du développement psychomoteur** ;
- **Prélèvements sanguins** : recherche des antigènes et anticorps du virus de l'hépatite B ; sérologies hépatite C, VIH et syphilis ; numération formule sanguine, dosage de la ferritine (complété, selon le pays, d'une électrophorèse de l'hémoglobine ou encore d'un dosage de la plombémie), anticorps antitétanique ;
- Eventuellement **prélèvements urinaires** en fonction du contexte ;
- **Examen parasitologique** des selles ;
- Rattrapage, selon l'âge de l'enfant, des dépistages systématiques post natals pratiqués en France ;
- **Intradermoréaction** à 10 unités ;
- Vérification de la qualité de l'immunisation des vaccins déjà effectués et **mise à jour des vaccinations** ;
- **Eventuellement radiographie thoracique si signes pulmonaires**
- **Eventuellement âge osseux** chez l'enfant de plus de deux ans quand un doute existe sur la date de naissance déclarée ;
- **Bilan orthophonique** parfois nécessaire dans la perspective de la scolarisation ;
- Un suivi et une prise en charge spécialisés seront envisagés en fonction des pathologies particulières déjà repérées et diagnostiquées dans le pays d'origine.